



POD | Maatschappelijke Integratie
SPP | Intégration Sociale

Pour info: Bernard Gosseye
E-mail: bernard.gosseye
Tél : | Fax : 02/508.86.72
Url :

Madame le Président
Monsieur le Président

Service	vos références	vos références	nos références	date	annexe(s)
	vos références	vos références	nos références	06-07-07	

Madame,
Monsieur,

La date de fin de dépôt des demandes du fonds mazout 2006-2007 approchant à grand pas, nous nous permettons de vous rappeler que vous devez nous envoyer dans le courant du mois de juillet (au plus tard pour le 31 juillet 2007), sur disquette ou sur cd-rom, le formulaire obligatoire Excel contenant la liste des bénéficiaires de l'allocation chauffage.

Par la même occasion, nous attirons votre attention sur le fait que les documents comptables doivent nous parvenir entièrement complétés et signés.

Les CPAS qui n'auront pas rentré leurs documents à temps, la règle suivante sera appliquée :

Art. XI. Dans l'article 213 de la loi programme du 27 décembre 2004, il est inséré un § 2 bis, rédigé comme suit :

« Le centre public d'action sociale qui transmet les comptes arrêtés après le 31 juillet, ne pourra pas prétendre à une avance pour la période de chauffe suivante. La suspension du droit à une avance prend fin lorsque les comptes arrêtés sont transmis.

Si au 31 décembre de la même année, le centre n'a toujours pas transmis les comptes arrêtés, il est déchu du droit de recouvrer les dépenses afférentes aux allocations octroyées pendant la période de chauffe à laquelle se réfèrent les comptes non transmis ; il est tenu également de rembourser les avances perçues pour cette période de chauffe au Fonds Social Mazout.

Par dérogation à l'alinéa 2, pour les périodes de chauffe couvrant les années 2004-2005 et 2005-2006, à défaut d'avoir transmis les comptes au 31 décembre 2006, le centre est déchu du droit de recouvrer les dépenses afférentes aux allocations octroyées pendant la période de chauffe à laquelle se réfèrent les comptes non transmis ; il est tenu également de rembourser les avances perçues pour la période de chauffe concernée au Fonds Social Mazout. »

Salutations distinguées,

(Signé)
Julien Van Geertsom
Président SPP-IS

Intégration Sociale